

Candidats à la présidentielle : quelle place pour les archives dans vos politiques publiques, notamment culturelles ?

Communiqué de presse - 6 avril 2017

À l'approche de l'élection présidentielle, le Réseau national d'actions des archivistes (Rn2a) a interpellé les principaux candidats démocrates et républicains sur la place des archives dans leurs politiques publiques, notamment culturelles.

Nous avons rappelé que le principe démocratique constitutif des archives publiques en France (loi du 7 messidor an II, 25 juin 1794) est aujourd'hui remis en cause et particulièrement dans un environnement numérique. Le peu de services d'archives constitués dans les communes et intercommunalités (en 2017, 610 pour 35 416 communes, 74 pour 1266 intercommunalités) et la situation même des Archives nationales en sont les manifestations concrètes !

Nous avons souhaité demandé aux candidats quelle était leur vision du devoir de transmission et de transparence dû aux citoyen.ne.s, comment ils comptaient éviter que le patrimoine archivistique puisse être accaparé par des sociétés privées aux dépens du bien commun et des citoyen.ne.s... Bref, comment inverser la tendance.

Enfin, nous les avons interrogés sur certaines mesures à envisager : l'obligation de protéger ce patrimoine pour chaque structure, la définition de la fonction archives dans chaque organisme, la reconnaissance de la double fonction des services d'archives (administrative/juridique et culturelle) et la nécessité de leur allouer les moyens pour l'exercer.

Contact : Nathalie Lopes, présidente.

Adresse électronique : presidence@rn2a.fr

Compte twitter : [@Rn2aArchivistes](https://twitter.com/Rn2aArchivistes)